

*des Princes &c.* Septemb. 1756. 185

courir, par son accession, aux vûes salutaires dans lesquelles cette alliance a été conclüe. Ainsi, la neutralité qui fait l'objet principal & la condition essentielle de la même alliance, s'étendant par là jusqu'au *Nord*, il résulte du concours de Sa Maj. Imp. Czarienne que la plus grande partie de l'Europe conservera les avantages de la paix, & que la guerre se bornant aux seules disputes entre la *France* & l'*Angleterre*, les Puissances bien intentionnées pour le repos général n'en feront que plus libres d'employer leurs bons offices pour ramener le calme dans l'Europe.

Le Chevalier Hanbury Williams, Ambassadeur d'Angleterre, se donne dans ces circonstances assez de mouvemens au sujet des Traités faits avec la Couronne Britannique, & sur leur exécution en cas de nécessité. Quant au Chevalier de Douglas, dont on a souvent parlé, quoiqu'on ne pénètre que peu de chose dans sa commission, il paroît néanmoins que l'article du renvoi des Ministres aux deux Cours de *Russie* & de *France* est fort avancé, puisque le bruit est commun que le Roi Très-Chrétien nommera incessamment un Ambassadeur pour venir résider de sa part auprès de l'Impératrice, & que Sa Maj. Imp. en nommera aussi un pour se rendre à la Cour de *Versailles*.

TURQUIE. La conclusion du Traité d'Amitié & d'Alliance défensive entre l'Impératrice-Reine & le Roi de France a été apprise à *Constantinople* comme un événement inattendu, mais qui, à tous égards, a paru fort agréable aux Ministres de la Porte, jusques-là même que le Grand-Vizir, dès qu'il l'eut apprise, envoya un de ses Interprètes complimenter l'Ambassadeur